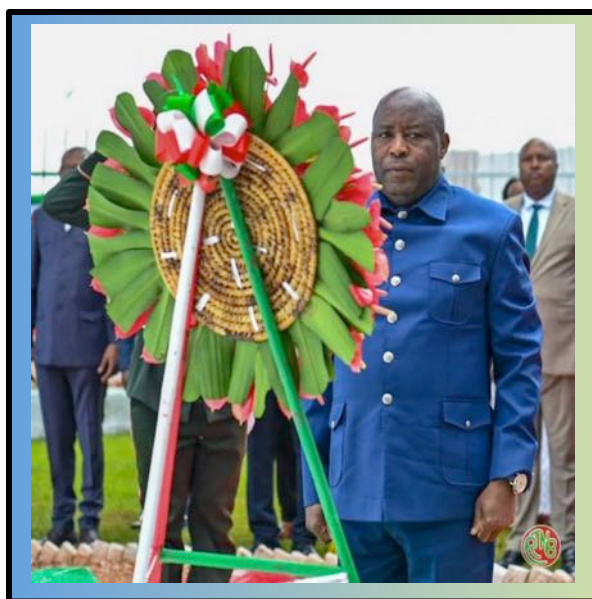




*Bulletin de Justice N°67 du 29 Février 2024*

## ***Gouvernance et Sécurité transfrontalière***

# **CONSOLIDER LE DIALOGUE ET LA BONNE GOUVERNANCE PLUTÔT QUE D'AGITER LE SPECTRE DU TERRORISME**



*« Les leaders à tous les niveaux doivent être les artisans de l'unité nationale, source de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit », a dit le Président Evariste Ndayishimiye, lors du 33<sup>ème</sup> anniversaire de l'adoption de la Charte de l'unité nationale, le 5 février 2024.*

*Le Gouvernement du Burundi brandit le spectre du terrorisme suite aux attaques meurtrières revendiquées par le mouvement rebelle Red Tabara, respectivement en zone de Gatumba, commune de Mutimbuzi en province de Bujumbura le 22 décembre 2023 et dans la localité de Buringa, en commune de Gihanga, province de Bubanza, le 25 février 2024.*

*Le Président Evariste Ndayishimiye et le Porte-parole du Gouvernement ont respectivement condamné les deux attaques des rebelles de Red Tabara<sup>1</sup>, qualifiés de « **groupe terroriste logé, ravitaillé et entraîné par le Rwanda** ». Cette accusation a été démentie par le Gouvernement rwandais au lendemain de l'attaque de Gatumba.<sup>2</sup>*

*Et « **pour des raisons de sécurité** », le Burundi a fermé ses frontières terrestres avec le Rwanda, le 11 janvier 2024, d'après le ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité publique, Martin Niteretse, qui a annoncé la mesure.*

*Mais, à la surprise générale, le ministre de l'Intérieur a qualifié aussi d'« **organisations terroristes** », les forces politiques engagées dans un cadre d'actions pour la réhabilitation de l'Accord d'Arusha, en date du 17 janvier 2024. Il mettait en garde le président du principal parti de l'opposition CNL<sup>3</sup>, Agathon Rwasa, qu'il reprochait de collaborer avec ces acteurs.*

*Bien avant, le même ministre Martin Niteretse, avait créé la même surprise, le 14 février 2023, en invoquant le terrorisme pour justifier l'arrestation arbitraire de 5 défenseurs des droits de l'homme par le SNR (Service National de Renseignement).*

*Il déclara que les prévenus étaient poursuivis pour avoir « **bénéficié des fonds non justifiés destinés à financer le terrorisme de commun accord avec une organisation non gouvernementale (ONG), Avocats Sans frontières (ASF)** ».<sup>4</sup>*

<sup>1</sup> Résistance pour un Etat de Droit au Burundi-Tabara.

<sup>2</sup> Le Canapé, 30/12/2023, Rwanda : **Démenti du gouvernement sur les allégations de Ndayishimiye**, Lien: <https://lecanape.rw/rwanda-dementi-du-gouvernement-sur-les-allegations-de-ndayishimiye/>

<sup>3</sup> Congrès National pour la Liberté.

<sup>4</sup> SOS-TORTURE, 18 février 2023, **RAPPORT N° 375 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 18 FEVRIER 2023**, Lien : <https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2023/02/Rapport-hebdomadaire-no-375.pdf>

*Manifestement, les autorités gouvernementales font l'amalgame entre les activités des partis politiques ou de la société civile et le terrorisme, un crime qui « couvre, au sens le plus large, l'utilisation de la violence intentionnelle pour atteindre des objectifs idéologiques, qu'ils soient politiques ou religieux »<sup>5</sup> avec l'objectif inavoué de verrouiller l'espace démocratique à l'approche des élections de 2025-2027.*

*Autrement dit, si les attaques meurtrières de Gatumba et de Buringa restent fort condamnables à tous égards, accuser de terrorisme les défenseurs des droits de l'homme ou le président du CNL et ses partenaires en quête de dialogue politique sur l'Accord d'Arusha relève de la dérive antidémocratique du Gouvernement qui menace l'Etat de droit et la protection des droits de l'homme au Burundi.*

*Il s'agit d'une manœuvre de diversion pour détourner l'attention de l'opinion du malaise social grandissant résultant en grande partie de la crise non résolue de 2015 et ses ramifications, à l'approche des élections de 2025-2027.*

*Le Gouvernement fait face également à la controverse sur l'intérêt du Burundi dans le déploiement des militaires burundais au Nord-Kivu en République Démocratique du Congo (RDC) pour combattre les rebelles du M23, bien que le Président Evariste Ndayishimiye tente de légitimer leur mission en tirant la sonnette d'alarme sur la présence des Red Tabara dans cette rébellion congolaise.*

*A travers la présente édition du bulletin, SOS-TORTURE BURUNDI voudrait inviter le Gouvernement à consolider la cohésion nationale en se mettant à l'écoute des préoccupations de la population, accablée par de multiples violations des droits de l'homme et la pauvreté au lieu d'étouffer des voix critiques de l'opposition et de la société civile.*

*La première partie revient sur la confusion dans le discours officiel relative à la base arrière de Red-Tabara qui nourrit la tension diplomatique entre le Burundi et le Rwanda alors que des mécanismes régionaux habilités peuvent être mis à contribution pour établir l'état des lieux sur cette problématique et trouver des solutions prévues par ces instruments supranationaux.*

*La deuxième partie aborde la tendance du Gouvernement au verrouillage de l'espace démocratique à l'approche des élections de 2025-2027 au lieu de répondre au malaise social grandissant lié à l'érosion de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance.*

*La troisième partie, suivie d'une conclusion et des recommandations, invite le Gouvernement à renouer avec le dialogue inclusif et sincère en lieu et place du verrouillage de l'espace démocratique.*

**La Rédaction**

---

<sup>5</sup> Wikipedia, Définition du terrorisme, Lien : [https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9finition\\_du\\_terrorisme](https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9finition_du_terrorisme)

## **Lever le voile sur la base arrière de Red Tabara qui nourrit une tension diplomatique contre-productive**

La guerre des nerfs s'intensifie entre le Burundi et le Rwanda depuis l'attaque revendiquée par le mouvement rebelle Red Tabara en zone de Gatumba, en commune de Mutimbuzi de la province de Bujumbura, près de la frontière avec la RD Congo, le 22 décembre 2023, où plus d'une vingtaine de personnes ont été tuées dont 20 civils, 4 policiers et 3 militaires, selon le communiqué officiel du Gouvernement burundais.

Le Président burundais Evariste Ndayishimiye a condamné l'attaque en qualifiant le Red Tabara de « *groupe terroriste logé, ravitaillé et entraîné par le Rwanda* ». Il a également imputé aux mêmes rebelles une attaque similaire qui eut lieu dans la nuit du 11 au 12 mai 2018 à Ruhagarika, en commune de Buganda, province de Cibitoke.<sup>6</sup>

Kigali a démenti aussitôt l'accusation en spécifiant « *que le Rwanda n'est associé, en aucune manière, avec aucun des groupes armés burundais* ». <sup>7</sup> Le Rwanda a notamment rappelé qu'il a déjà remis des combattants burundais dans le cadre du mécanisme conjoint de vérification élargi et invitait le Gouvernement burundais « *de répondre à ses préoccupations par les voies diplomatiques, où elles peuvent être résolues à l'amiable* ». <sup>8</sup>

Mais le Gouvernement burundais a décidé, par après, de fermer les frontières terrestres avec le Rwanda, le 11 janvier 2024. Cette décision a été annoncée par le ministre de l'Intérieur qui a précisé que « *Le voisin rwandais héberge les criminels qui nuisent aux Burundais. Les ressortissants rwandais, nous n'en voulons pas* ». Des Rwandais résidant au Burundi ont été expulsés mais leur nombre n'est pas connu. <sup>9</sup> De son côté, le Rwanda a rassuré les Burundais vivant sur son territoire qu'ils ne seront pas inquiétés tout en soulignant que cette mesure viole les principes de coopération et d'intégration de la communauté Est-Africaine. <sup>10</sup>

<sup>6</sup> Présidence du Burundi, 2 Janvier 2024, Lien : **IJAMBO RISHIKIRIJWE NA NYENICUBAHIRO UMUKURU W'IGIHUGU, RIJANYE NO GUSOZERA UMWAKA W'2023, NO GUTANGURA UMWAKA MUSHASHA W'2024.** <https://presidence.gov.bi/2024/01/02/ijambo-rishikirijwe-na-nyenicubahiro-umukuru-wigihugu-rijanye-no-gusezera-umwaka-w2023-no-gutangura-umwaka-mushasha-w2024/>

<sup>7</sup> VOA, 11 janvier 2024, **Le Burundi accuse le Rwanda de soutenir des rebelles et ferme sa frontière.** Lien : <https://www.voafrique.com/a/le-burundi-ferme-sa-fronti%C3%A8re-avec-le-rwanda-qu-il-accuse-de-soutenir-des-rebelles/7436048.html>

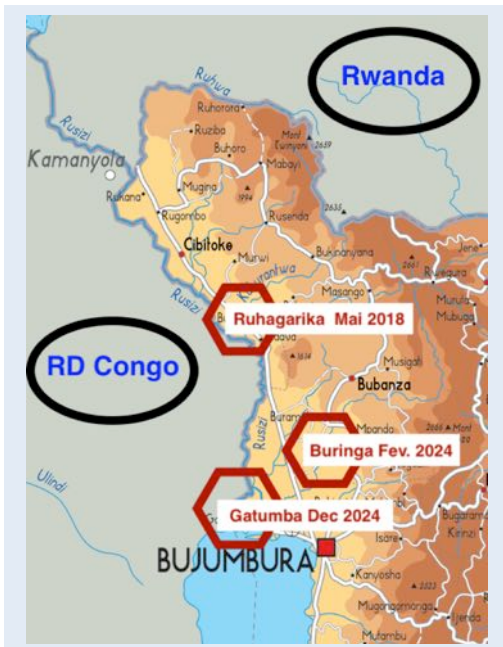
<sup>8</sup> Le Canapé, 30/12/2023, Rwanda : **Démenti du gouvernement sur les allégations de Ndayishimiye.** Lien: <https://lecanape.rw/rwanda-dementi-du-gouvernement-sur-les-allegations-de-ndayishimiye/>

<sup>9</sup> Global Voices, 25 Janvier 2024, **Burundi-Rwanda: regain de tension entre les deux pays,** Lien : <https://fr.globalvoices.org/2024/01/25/284882/>

<sup>10</sup> Yaga-burundi, 15 janvier 2024, **Fermeture des frontières entre le Burundi et le Rwanda : quels impacts ?** Lien: <https://www.yaga-burundi.com/fermeture-frontieres-burundi-rwanda-impacts/>

Entre-temps, une autre attaque revendiquée par le mouvement Red Tabara a été perpétrée dans la localité de Buringa dans la commune de Gihanga en province de Bubanza le 25 février 2024, faisant 9 morts dont un militaire, 6 blessés et une permanence du Cndd-Fdd détruite.

Dans sa réaction à travers un communiqué signé par le Secrétaire Général de l'Etat, Jérôme Niyonzima, le Gouvernement du Burundi « *déplore encore le comportement du Rwanda qui entretient, entraîne et arme le groupe terroriste Red Rabara qui ne cesse d'endeuiller le Burundi ... et exige l'extradition du cerveau de ce groupe terroriste hébergé au Rwanda* »<sup>11</sup>



**Un discours officiel incohérent sur la localisation spatiale de la base arrière de Red Tabara**

*C'est du moins le constat qui ressort de la confusion entretenue par les autorités burundaises sur la localisation spatiale de la base arrière de Red-Tabara, tantôt situé en RD Congo, tantôt située au Rwanda. (Voir la carte ci-contre)*

En effet, le Président Ndayishimiye affirme que les rebelles du Red Tabara se trouvent au Rwanda où ils sont ravitaillés et entraînés. Puis, il rappelle qu'en 2018, les mêmes rebelles ont mené une attaque à Ruhagarika en province de Cibitoke où 26 personnes, dont 5 femmes et 12 enfants ont été tuées.<sup>12</sup>

Cependant, lors de la 76<sup>ème</sup> session ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2021 à New-York, le Président Evariste Ndayishimiye déclarait que la rébellion de Red Tabara était basée en RDC. Il indiquait précisément qu'il était préoccupé par « *la prolifération du terrorisme dans la sous-région dont les responsables tels que l'ADF<sup>13</sup> et Red Tabara ayant la base dans la région de l'Est de la RDC, qui recrutent des jeunes chômeurs et qui tuent aveuglement les paisibles et innocents citoyens* ».<sup>14</sup>

<sup>11</sup> Présidence de Burundi, 26 février 2024, Le Communiqué du Gouvernement du 26 février 2024, Lien <https://presidence.gov.bi/2024/02/26/le-communique-du-gouvernement-du-26-fevrier-2024/>

<sup>12</sup> Sos-torture Burundi, 13 juin 2018, **Massacre de Ruhagarika de mai 2018 : éviter les biais de l'enquête et la parodie judiciaire de Gatumba**, Lien <https://www.acatburundi.org/wp-content/uploads/2018/06/Massacre-de-Ruhagarika-de-mai-2018-VF-1.pdf>

<sup>13</sup> Allied Democratic Forces.

<sup>14</sup> Présidence du Burundi, 23 septembre 2021, **Discours du Président de la République du Burundi SE Evariste Ndayishimiye lors de la 76ème session de l'Assemblée Générale des**



Quant à l'attaque de Ruhagarika en 2018, le discours officiel a régulièrement situé la base arrière de la rébellion en RD Congo. C'est ainsi que l'ancien ministre de la sécurité, Alain Guillaume Bunyoni déclarait que les « *les terroristes étaient venus de la RDC voisine et s'y sont repliés après ce carnage* ». <sup>15</sup>

De son côté, l'ancien Procureur Général de la République, Sylvestre Nyandwi, sortit un communiqué de presse, le 14 mai 2018, annonçant qu'une commission d'enquête judiciaire avait été mise en place pour « *identifier les commanditaires de cette barbarie ainsi que leurs complices pour qu'ils soient punis conformément à la loi* ». Il ajoutait que « *les premiers éléments de l'enquête révèlent que les criminels sont venus de la République Démocratique du Congo (RDC) et qu'ils s'y sont repliés après le forfait.* » Un délai d'un mois avait été accordé à cette commission pour mener l'enquête et fixer le dossier devant la juridiction compétente. <sup>16</sup>



*Evariste Ndayishimiye, Secrétaire général du CNDD-FDD (en costume bleu et sans cravate) lors des funérailles des victimes de Ruhagarika, le 15 mai 2018. A sa gauche se trouvait Réverien Ndikuriyo, alors président du Sénat et à sa gauche Etienne Ntakarutimana, alors patron du SNR.*

Pour sa part, l'ancien Ministre de l'Intérieur d'alors, Pascal Barandagiye, rassurait lui aussi que le Gouvernement du Burundi travaillait avec les Congolais pour traquer les terroristes et que des arrestations avaient déjà eu lieu :

« *Nous sommes en train de travailler avec le gouvernement congolais et ça se présente bien. Je peux affirmer sans me tromper qu'il y a déjà eu des arrestations* », avait-il indiqué.

Cette déclaration de Barandagiye fut prononcée en présence d'Evariste Ndayishimiye, alors Secrétaire Général du CNDD-FDD <sup>17</sup> sur les lieux (Voir l'image ci-contre). <sup>18</sup>

**Nations-Unies à New York** <https://www.presidence.gov.bi/wp-content/uploads/2021/09/UN-Speech-Bdi-au-23-septembre.pdf>

<sup>15</sup> AA, 15/05/2018, Burundi/Massacre de Cibitoke: **Mise en place d'une commission d'enquête**  
Lien : <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/burundi-massacre-de-cibitoke-mise-en-place-dune-commission-denqu%C3%AAte-/1146417>

<sup>16</sup> Sos-torture Burundi, 13 juin 2018, **Massacre de Ruhagarika de mai 2018 : éviter les biais de l'enquête et la parodie judiciaire de Gatumba**, Lien <https://www.acatburundi.org/wp-content/uploads/2018/06/Massacre-de-Ruhagarika-de-mai-2018-VF-1.pdf>

<sup>17</sup> Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie.

<sup>18</sup> IWACU, 15 mai 2018, **Funérailles des victimes du carnage de Ruhagarika**, Lien : <https://www.iwacu-burundi.org/funerailles-des-victimes-du-carnage-de-ruhagarika/>

Une autre révélation faite par le Président burundais, Evariste Ndayishimiye, est que les combattants de Red-Tabara sont présents dans la rébellion congolaise du M23, d'où l'engagement militaire du Burundi selon lui « *d'aider un voisin dont la maison brûle* », en soulignant les avantages pour le pays et les risques encourus par les militaires sur le champ de bataille.<sup>19</sup>

**« Les rebelles de Red Tabara présents dans le mouvement rebelle congolais M23 », dicit Evariste Ndayishimiye**

Il est à rappeler que l'armée burundaise a été déployée au Sud-Kivu pour combattre les rebelles du RED-Tabara, selon le rapport publié en décembre 2021 par l'organisation « **Initiative pour les droits humains au Burundi** » (IDHB).<sup>20</sup>

Dès le 15 Août 2022, les militaires burundais intervenaient officiellement au Sud-Kivu dans le cadre l'East African Community (EAC) sous le commandement des forces armées de la RDC (FARDC), toujours pour traquer les groupes armés étrangers et locaux.<sup>21</sup>

Au Nord-Kivu, le discours officiel au Burundi n'avait jamais mentionné la présence des rebelles de Red Tabara dans le mouvement M23 avant l'attaque de Gatumba de décembre 2023, de telle sorte que lors de la signature de l'accord de coopération militaire entre la RDCongo et le Burundi à Kinshasa, le 28 août 2023, Evariste Ndayishimiye insistait sur le fait que la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) tienne à sa mission de mettre fin à la présence des groupes armés locaux en RD Congo et d'« *amener les rebelles du M23 à se conformer aux prescrits du processus de Nairobi* ». <sup>22</sup>

En clair, le « mystère » persiste sur la localisation de la base arrière de la rébellion de Red Tabara, tantôt située en RD Congo, tantôt située au Rwanda ainsi que sur l'alliance présumée entre Red Tabara - M23.

Il est donc impérieux que cette confusion soit levée sur cette problématique par des mécanismes nationaux ou supranationaux habilités et prévenir toute spéculation au

<sup>19</sup> L'Objectif, 30-12-2024, **Evariste Ndayishimiye accuse Paul Kagame de soutenir les rebelles du mouvement Red-Tabara**, <https://lobjectif.net/evariste-ndayishimiye-accuse-paul-kagame-de-soutenir-les-rebelles-du-mouvement-red-tabara/>

<sup>20</sup> IDHB, cité par SOS\_Torture Burundi, 25 janvier 2023, **Priorité à la Bonne Gouvernance et non à la rhétorique religieuse pour distraire !** Lien : [https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2023/01/Bulletin\\_Justice\\_No\\_54\\_01\\_2023.pdf](https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2023/01/Bulletin_Justice_No_54_01_2023.pdf)

<sup>21</sup> Le Monde Afrique, 16 août 2022, **Des soldats burundais déployés dans l'est de la RDC pour traquer les groupes armés**, Lien : [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/08/16/des-soldats-burundais-deploies-dans-l-est-de-la-rdc-pour-traquer-les-groupes-armes\\_6138159\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/08/16/des-soldats-burundais-deploies-dans-l-est-de-la-rdc-pour-traquer-les-groupes-armes_6138159_3212.html)

<sup>22</sup> Radio Okapi, 28 Août 2023, **La RDC et le Burundi signent un accord de défense et de sécurité**, Lien : <https://www.radiookapi.net/2023/08/28/actualite/securite/la-rdc-et-le-burundi-signent-un-accord-de-defense-et-de-securite>

détriment des populations qui en subissent de fâcheuses conséquences avec notamment la fermeture des frontières terrestres entre le Burundi et le Rwanda.

## **Mettre fin à l'amalgame entre le plaidoyer et le terrorisme pour préserver l'espace démocratique**

Si les attaques meurtrières de Gatumba et de Buringa restent fort condamnables à tous égards, rien ne justifie l'amalgame entretenu par les autorités burundaises entre le plaidoyer des partis politiques ou de la société civile et le terrorisme.

C'est ce qui ressort des menaces proférées par le Ministre de l'Intérieur à l'endroit du président du parti CNL, Agathon Rwasa, au sujet d'une correspondance que le député Léonce Ngendakumana a adressée, le 2 janvier 2024, aux Chefs d'Etats des pays de l'EAC ainsi qu'aux responsables de certaines organisations africaines et internationales au nom du « *cadre d'action pour la réhabilitation de l'Accord d'Arusha* » dont le CNL fait partie.

**Il est absurde d'établir un lien quelconque entre le plaidoyer des partis politiques ou de la société civile avec le terrorisme**

Dans une lettre N° 530/266 / CAB / 2024 dont l'objet est « *coalition / Association de la représentation du CNL avec les organisations terroristes* », le ministre de l'Intérieur indiquait que « *le CNL et sa représentation légale doivent répondre des conséquences qui découlent de cette coalition/association avec*

*les terroristes regroupés au sein de cette association illégale conformément à la loi* »

Le crime de terrorisme a été également invoqué par le ministre Martin Niteretse, le 17 février 2023, pour justifier l'arrestation arbitraire des 5 défenseurs des droits de l'homme par le SNR. Il les accusait d'avoir « *bénéficié des fonds non justifiés destinés à financer le terrorisme de commun accord avec une organisation non gouvernementale (ONG), Avocats Sans frontières (ASF)* ». <sup>23</sup>

Il est donc absurde d'établir un lien quelconque entre le plaidoyer des partis politiques ou de la société civile avec le terrorisme qui « *couvre, au sens le plus large, l'utilisation de la violence intentionnelle pour atteindre des objectifs idéologiques, qu'ils soient politiques ou religieux* ». <sup>24</sup> C'est un crime qui est prévu par les articles 637, 638 et 639

<sup>23</sup> SOS-TORTURE, 18 février 2023, **RAPPORT N° 375 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 18 FEVRIER 2023**, Lien : <https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2023/02/Rapport-hebdomadaire-no-375.pdf>

<sup>24</sup> Wikipedia, Définition du terrorisme, Lien : [https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9finition\\_du\\_terrorisme](https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9finition_du_terrorisme)



du code pénal du Burundi où il est fait allusion d'« *Atteintes volontaires à la vie et à l'intégrité de la personne, l'enlèvement et la séquestration, ... les extorsions, les destructions, les dégradations ...* ». <sup>25</sup>

L'intention des autorités est de verrouiller l'espace démocratique face à un malaise social grandissant, résultant largement de la crise non résolue de 2015 et ses ramifications. En effet, le régime CNDD-FDD est aux prises avec une conjoncture socio-politique et économique difficile qui le pousse à fuir le débat sur la gouvernance démocratique à l'approche des élections de 2025 et 2027.

Sur le plan politique, la faiblesse institutionnelle résultant de la violation de l'Accord d'Arusha a érigé le CNDD-FDD en parti unique, « *un rouleau compresseur qui laisse peu de chances à l'opposition* » selon un article paru dans Jeune Afrique. <sup>26</sup>

Sur le plan économique, la corruption et les malversations économiques sont commises dans l'impunité quasi totale car la justice reste sous le contrôle du pouvoir exécutif. Les populations font face à diverses pénuries de produits de première nécessité et des devises, ce qui généralise de plus en plus la pauvreté.

Quant à la réconciliation nationale, le mécanisme de justice transitionnelle prévu par l'Accord d'Arusha est boiteux à cause de l'instrumentalisation politique de la CVR (Commission Vérité et Réconciliation) qui suit toujours « *une méthodologie orientée sur la crise de 1972 pour conclure à la commission du génocide des Hutu* ». La CVR ne signale nulle part le « *rapport des Nations Unies de 1996 qui a attribué la responsabilité du génocide des Tutsi au leadership du FRODEBU<sup>27</sup> en 1993* », d'où son incapacité avérée à contribuer à la guérison des mémoires blessées de toutes les composantes ethniques du pays. <sup>28</sup>

Sur le plan régional, la polémique enfle avec l'intervention de l'armée burundaise au Nord-Kivu dans le cadre d'un protocole d'accord en matière de défense et de sécurité, entre le Burundi et la RD Congo, signé par Evariste Ndayishimiye le 28 août 2023 au terme d'une visite de travail de 48 heures qu'il a effectuée à Kinshasa. Le sort des militaires qui meurent ou disparaissent reste inconnu des familles des victimes si bien que certains militaires désertent le champ de bataille à l'instar de plus de 500 militaires

---

<sup>25</sup> Burundi, Code pénal, Loi n°1/27 du 29 décembre 2017

<sup>26</sup> Burundi : le CNDD-FDD, **un rouleau compresseur qui laisse peu de chances à l'opposition**  
Lien : <https://www.jeuneafrique.com/1344302/politique/burundi-le-cndd-fdd-un-rouleau-compresseur-qui-laisse-peu-de-chances-a-lopposition>

<sup>27</sup> Front pour la Démocratie au Burundi.

<sup>28</sup> FORSC, 11 février 2022, **Mémoire de la société civile relatif au rapport d'étape de la CVR au Burundi. Les organisations de la société civile rejettent la qualification des crimes commis en 1972**, Lien : <https://forscburundi.org/memorandum-de-la-societe-civile-relatif-au-rapport-detape-de-la-cvr-au-burundi-les-organisations-de-la-societe-civile-rejettent-la-qualification-des-crimes-commis-en-1972/>

burundais, arrêtés et détenus depuis décembre 2023 pour avoir refusé de combattre le M23 et pénalement poursuivis pour « insurrection ».<sup>29</sup>

Bref, le Gouvernement doit mettre fin à l'amalgame entre les activités de la société civile ou des partis politiques et le terrorisme pour préserver l'espace démocratique et privilégier le dialogue inclusif et sincère sur de nombreux défis à relever en matière de gouvernance démocratique et économique.

## **Répondre aux préoccupations de la population par un dialogue sincère, libre et inclusif**

**Des voix s'élèvent au Burundi et à l'étranger pour revendiquer le dialogue sur tous les secteurs de la vie socio-politique et économique du pays.**

Ces préoccupations sont illustrées par le cas emblématique des « *Forces politiques engagées dans un cadre d'actions pour la réhabilitation de l'Accord d'Arusha* »<sup>30</sup> que le ministre de l'Intérieur considère étrangement comme des « *organisations terroristes* ».<sup>31</sup>

Dans une lettre adressée aux garants de l'Accord d'Arusha, ces organisations ont requis l'assistance des Garants de l'Accord d'Arusha, le 2 janvier 2024, pour restaurer l'Accord d'Arusha qui avait contribué au retour à la paix au Burundi mais qui a été violé par le CNDD-FDD depuis son arrivée au pouvoir en 2005 et surtout en 2015. Les mêmes organisations rappellent en outre que la Cour de Justice de l'EAC a statué, le 21 novembre 2021, que la Cour constitutionnelle du Burundi a violé, en 2015, la constitution du Burundi et le traité de l'EAC, d'où la réhabilitation des victimes était nécessaire.<sup>32</sup>

Ce souhait de réhabiliter l'accord d'Arusha a été déjà exprimé en mai 2023 par le Rapporteur Spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme au Burundi, Fortuné Gaetan Zongo, qui a exhorté le Burundi à dépasser les clivages pour la réhabilitation de l'Accord d'Arusha. Pour lui, « *Il est difficile de prétendre à une normalisation, à une paix durable si la justice manque d'indépendance et d'impartialité, si des milliers de burundais continuent de vivre en exile, si l'espace civique ne permet pas aux organisations de la société civile, aux médias, aux partis politiques de travailler en*

<sup>29</sup> Radio publique africaine, 12 décembre 2023, **Plus de 500 militaires sont détenus pour refus de continuer à combattre aux côtés des FARDC**, <https://www.rpa.bi/index.php/actualites/4justice/plus-de-500-militaires-sont-detenus-pour-refus-de-continuer-a-combattre-aux-cotes-des-fardc>

<sup>30</sup> Il s'agit précisément de la Coalition des Forces de l'Opposition pour la Restauration de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation « **CEFOR-ARUSHA** », du Congrès National pour la Liberté « **CNL** », du Mouvement d'Action Patriotique « **MAP-BURUNDI** », de l'Union pour la Paix et le Développement « **UPD-ZIGAMIBANGA** » et de l'Union pour le Progrès National (**UPRONA de l'Opposition**).

<sup>31</sup> [https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2024/03/Lettre\\_Mininter\\_CNL.pdf](https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2024/03/Lettre_Mininter_CNL.pdf)

<sup>32</sup> [https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2024/03/Letter\\_to\\_Guarantors.pdf](https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2024/03/Letter_to_Guarantors.pdf)

*toute indépendance et que des journalistes sont emprisonnés pour avoir fait leur travail* ». <sup>33</sup>

Sur le plan régional, l'organisation MAP<sup>34</sup> Burundi Buhire a écrit, en date du 16 janvier 2024, au Président de la République une lettre de « *recours en annulation de la décision de fermer les frontières terrestres entre le Burundi et le Rwanda* ».

Selon cette organisation, la décision de refermer les frontières terrestres entre le Burundi et le Rwanda, annoncée oralement le 11 janvier 2024 à Kayanza par M. Martin Niteretse, ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, enfreint le Protocole d'Établissement d'un Marché Commun de la Communauté de l'Afrique de l'Est et l'Accord de Transit et de Transport du Corridor Nord 1985/1996/2007 dont le Burundi est signataire. Elle vient enfoncer le déficit de la balance commerciale déjà mal en point, contrarie le slogan d'un Burundi émergent, alimente des rumeurs, des discours de la haine et ravive des tensions auxquelles les deux peuples frères s'inscrivent en faux.

Elle rappelle la fragilité actuelle de l'économie burundaise qui est aggravée car cette décision va flamber les prix alors que le taux moyen d'inflation annuelle était à 28% en 2023 et plus de 40% pour les produits vivriers et boissons non alcoolisées. Nul n'aurait pensé que le Gouvernement Burundais allait rajouter un autre goulot d'étranglement en début de l'année 2024, martèle l'organisation. <sup>35</sup>

Concernant le sort des militaires envoyés combattre le M23 en RD Congo, le « **Mouvement Inamahoro, Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité** déplore que beaucoup de ces hommes « *sont blessés et d'autres encore sont tués. Bien souvent leurs familles n'en sont pas informées et, souvent, ils ne verront même pas les dépouilles de leurs disparus. Il s'agit d'un acte de violation grave des droits humains de ces militaires et des membres de leurs familles.* » <sup>36</sup>

D'autres organisations comme l'Alliance des Burundais du Canada (ABC) et le Forum de la Diaspora Burundaise (FODIB) déplorent ce déploiement des troupes militaires en violation de la loi et demandent que les familles des victimes des militaires tombés sur le champ de bataille soient indemnisées. <sup>37</sup>

En somme, le Gouvernement est appelé à répondre aux préoccupations de la population portées à son attention par des leaders d'opinion, des médias et des organisations de la

---

<sup>33</sup> Nations Unies, 24 Mai 2023 Burundi : **Un expert de l'ONU appelle à la réconciliation nationale et à la réhabilitation de l'accord d'Arusha** Lien : <https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2023/05/burundi-un-expert-calls-national-reconciliation-and-revival-arusha-agreement>

<sup>34</sup> Mouvement d'Actions Patriotiques.

<sup>35</sup> Lien : <https://sostortureburundi.org/>

<sup>36</sup> Bulletin de Justice, 30 décembre 2023, **Un état des lieux toujours préoccupant au Burundi selon les Défenseurs des droits humains**, Lien : [https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2023/12/Bulletin\\_Justice\\_65\\_12\\_23.pdf](https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2023/12/Bulletin_Justice_65_12_23.pdf)

<sup>37</sup> UBM News, <https://ubmnews.com/ihuriro-abc-na-fodib-basaba-evariste-ndayishimiye-gukurayo-abasoda-barungitswe-muri-kongo-kurwana-na-m23/>

société civile au lieu de réagir par le verrouillage de l'espace démocratique ou par la diversion vers les conflits régionaux. Il en va de la stabilité politique et sécuritaire requise pour le processus électoral libre et apaisé à l'approche des scrutins de 2025 et 2027.

## Conclusion

Le Burundi s'engage sur une pente glissante en se prêtant au jeu des alliances et des conflits dans la région des grands lacs, caractérisée par des violences politico-ethniques, depuis les années d'indépendance, alors que son propre mécanisme de vérité et de réconciliation nationale reste encore fragile avec l'actuelle CVR.

La controverse sur la base arrière de la rébellion de Red Tabara, ne devait pas détériorer les relations diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda tant que cette situation peut être réglée dans le cadre du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement de la CIRGL (Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs) auquel le Burundi et le Rwanda ont adhéré.<sup>38</sup>

Au lieu d'agiter excessivement le spectre du terrorisme transnational, le Gouvernement devrait privilégier la voie de la coopération régionale et éviter les effets pervers de la fermeture inopportune des frontières terrestres avec le Rwanda, qui s'ajoutent aux préoccupations déjà existantes liées à la mauvaise gouvernance et à la pauvreté grandissante, dans un contexte de verrouillage de l'espace démocratique.

Le même esprit de dialogue devait guider les autorités burundaises pour se mettre à l'écoute d'autres préoccupations de la population, portées à son attention par des acteurs de politiques et de la société civile plutôt que de les traiter de terroristes.

Les groupes armés sont aussi appelés à renoncer à la violence et à accepter la main tendue leur offerte par le Président de la République lorsqu'il déclara, en mai 2022, dans une conférence de presse, que si le Red Tabara et les FNL<sup>39</sup> lui demandent de négocier, il serait prêt à les accueillir pour dialoguer avec eux car « ***C'est le rôle du gouvernement que d'écouter les doléances de tous ses enfants et d'apporter des réponses*** ». <sup>40</sup>

Comme l'a dit encore le Président Evariste Ndayishye lui-même lors de la célébration du 33<sup>ème</sup> anniversaire de l'Unité nationale, le 5 février 2024, « ***les leaders à tous les niveaux doivent être les artisans de l'unité nationale, source de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit*** ». <sup>41</sup>

C'est de cette manière que le processus électoral 2025 et 2027 apaisé et libre pourrait être assuré grâce à un esprit d'ouverture et de dialogue inclusif et sincère sur tous les aspects de la vie nationale.

<sup>38</sup> <https://icglr.org/wp-content/uploads/2022/06/Pact-amended-2012-French-version1.pdf>

<sup>39</sup> Forces Nationales de Libération.

<sup>40</sup> La Libre Afrique, 11 mai 2022, **Burundi : Le pouvoir prêt « à dialoguer » avec les rebelles basés dans l'Est de la RDC**, Lien : <https://afrique.lalibre.be/70014/burundi-le-pouvoir-pret-a-dialoguer-avec-les-rebelles-bases-dans-lest-de-la-rdc/>

<sup>41</sup> RTNB, 5 février 2024, Célébration du 33ème anniversaire de l'adoption de la Charte de l'unité nationale, Lien : <https://rtnb.bi/fr/art.php?idapi=8/0/39>